Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-213501562-20260218-052026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- *en exercice : 15*
- *présents : 10*

Séance du 16 février 2026
Date de convocation : 3 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

Présents : *M. BUISSET David, M. David ROUILLE, M DEFFAINS Mickaël, Mme GROSSET Christèle, M ROUAULT Dominique, M ROZET Claude, M FOUERE Jean-Claude, Mme DELAHAYES Oksana, M RENAULT Alain, Mme DUFOUIL Christiane.*

Absents excusés *: Mme LETEURTOIS Delphine, , Mme PEUVREL Mireille, M MAHE Olivier, M. Frédéric BOUGARD, Mme VAUQUENU Mélanie.*

Secrétaire de séance : *M RENAULT Alain.*

Délibération n°05/2026.

OBJET : ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE SUITE A UN ABATTAGE D'UN ARBRE MORT.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal qu'un arbre mort au lieu-dit Villeneuve et en limite de propriété privé doit être abattu afin de préserver la sécurité.

Monsieur le Maire propose que la mairie prenne en charge la moitié du devis s'établissant à 120 € et que le riverain prenne l'autre moitié en charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- VALIDE le devis de l'entreprise Tuloup pour un montant de 120 € T.T.C.
- AUTORISE M. le Maire à encaisser le chèque de Mme Le Chenadec, riveraine, pour un montant de 60 €.
- AUTORISE M. le Maire à signer les devis concernant cette affaire.

Date d'affichage : 17 février 2026.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé.

Le Maire,
David BUISSET

MAIRIE DE LONGAULNAY * 35190 (ILLE-ET-VILAINE)